



Du Tenten à la Migaronne



Commune de Villespy

Trimestriel : avril – mai – juin 2023

Edito

"Saint Servais, Saint Pancrace et Saint Mamert font à eux trois un petit hiver", dit le dicton.

Les "saints de glace" : 11, 12 et 13 mai, sont passés. Pour les jardiniers, après cette période, marquée par les dernières gelées, on peut semer sans crainte. Ce vieux dicton est encore bien vivace dans nos régions rurales.

L'été est à nos portes, la fête de Villespy aussi qui aura lieu les 23, 24 et 25 juin. Le bar associatif "Aux Canelles", association organisatrice des festivités vous informera du programme.

La mairie de Villespy, en ce qui la concerne, proposera, le dimanche 25 juin, l'inauguration de la promenade historique et botanique, à 10h30, suivie de l'apéritif offert à l'occasion de la fête.



N°34

Mairie de Villespy

04 68 94 21 16

mairie.villespy@wanadoo.fr

Site : www.villespy.fr

Ouverture du secrétariat

mardi : 14h – 16h

jeudi : 17h – 19h

Agence postale communale

04 68 94 20 00

lundi : 15h – 18h

du mardi au vendredi : 9h - 12h

Ecoles

Villespy : 04 68 94 28 07

Carlipa : 04 68 94 24 33

Cenne-M : 04 68 94 23 61

SGEPI

Tél : 04 68 94 23 51

CCPLM

Tél : 04 68 76 69 40

CIAS

Tél : 04 68 24 72 35

Ordures ménagères+tri

Ramassage vendredi

Boucherie Bareil

vendredi 9h-12; 15h-19h

samedi 9h-12h

Epicerie ambulante

jeudi après-midi

Laiterie EARL Moundy

jeudi matin 06 14 75 87 71

Pizza Hervé

jeudi soir 06 24 92 27 63

Poissonnier

vendredi 10h20

Maraicher

vendredi 9h-12h

Garage Robles

06 23 17 49 26

Garage Massot

04 68 23 50 72

Le four banal, une servitude contestée

Dans l'actuelle « rue du Four » un emplacement demeure non bâti, certains ignorent peut-être que là se situait le four banal qui a donné son nom à la rue, anciennement « carrièra Rossinhola », rue Roussignole.

Sous l'Ancien régime, une « banalité » était une taxe obligatoire payée par les paysans à leur seigneur en contrepartie de l'utilisation du four, du moulin et du pressoir. Ces constructions sont en effet la propriété du seigneur. Celui-ci donnait en fermage régulièrement la perception des impôts à un notable local choisi par les consuls ; parmi ces droits ou « fruits décimaux » figurait, pour Villespy, l'arrentement du four bannier ou bannal.

Les registres notariaux en conservent la trace aux 15^e, 16^e, 17^e et 18^e siècles. Nous en avons relevé trois à titre d'illustration pour les années 1613, 1616 et 1639, juste avant que les choses ne se compliquent entre l'Evêque de St Papoul, seigneur du lieu, et les consuls qui remettent en cause la perception de ces « droits », et que nous développerons par la suite.

Le 15 décembre 1613, devant Me Jacques Pujol, notaire, « *Bernard Embry voiturier habitant du lieu de Villesspic rantier des fruicts decimaux et droicts seigneriaux que monsieur Levesque de Saint Papoul a accoustumé prendre et tenir chascune année au dit Villesspic d'une part, et Jean et Gérald Teisseire, oncle et neveu dudit Villesspic* » conviennent « *que ledit Embry baille aux susdits Teisseire le chauffaige et soin du four bannier dudit lieu de Villesspic appartenant audit seigneur Evesque pour le temps et terme de trois années complètes et révolues commençant le jour et feste de Noël prochain et a semblable jour finissant lesdites trois années eschues et passées avec pacte que lesdits Teisseire seront tenus de bien et duement chauffer ledit four, cuire le pain les jours accoustumés au gré et contentement des habitants dudit lieu, faire la coupe de bois qu'il conviendra fournir durant ledit temps pour le chaufaige d'icelluy es endroits que ledit Embry rantier leur assignera. Lequel bois, ledit Embry sera tenu fournir et icelluy coupé par lesdits Teisseire sera apporté devant la porte dudit four audit Villesspic avec ses charrettes et lesdits Teisseire seront tenus faire la dépense de bouche au dit charretier ou autre qui conduira ledit bois pendant qu'il y vaquera. Auxquels Teisseire appartiendra la moitié du revenu du fornaige qui en proviendront durant les temps qu'ils se partiront entre eulx* ». Ceci pour la somme de 53 livres, environ 3 000€, annuelles payées en deux termes égaux à la Toussaint et à la Noël. L'entretien du four incombera au dit Embry mais aussi et surtout il devra « *contraindre tous les refusant résidents dans ledit lieu de*

Villespy d'aller cuire audit four bannier excepté en cas de nécessité et aulx Teisseire faire jouir dudit four durant ledit service tout est ainsin qu'il jouira dudit arrentement ».

Déjà donc à cette date, on comprend que l'obligation faite aux villespinois d'aller cuire leur pain dans le four de l'Evêque n'était pas toujours respectée, ni par tous.

Trois ans après, le 28 décembre 1616, Me Jacques Pujol, notaire, le même Embry signe un bail aux frères Antoine et Arnaud Teisseire, sous les mêmes conditions que le précédent, avec en plus une clause que « *au cas il viendront aucun bruit de guerre que la charrette ne pourroit entrer dans la Ville, sera quitte ledit Embry de faire apporter le bois devant la porte dudit lieu ou la charrette se pourra aisément approcher* ». On retrouve là l'écho de la guerre civile opposant les partisans de Condé à ceux des Guise, sous la Régence de Marie de Médicis, de plus en plus impopulaire avec les époux Concini, ses favoris, avant l'arrivée aux affaires de Richelieu. Le village est bien enclos et possède porte et pont-levis en état de fonctionner.

En revanche « *ledit Embry [s'engage à] faire jouir lesdits Teisseire dudit arrentement tout est ainsin que ledit seigneur evesque est tenu de faire jouir...* ». On remarquera que l'obligation a été remplacée par une formule plus générale faisant allusions aux obligations du seigneur plutôt qu'à ses droits.

Le loyer est fixé à 54 livres.

Quelques décennies plus tard, le 4 juillet 1638, toujours devant Me Jacques Pujol, notaire, ce sont François et Jean Embry, frères, successeurs de leur père Bernard, qui arrentent le four à Jean-Paul Rodet, de Villespy, aux conditions suivantes : « *Lequel Rodet sera tenu cuire le pain aux habitants dudit lieu et, faire la course du bois menu pour le chauffage dudit four a la part ou les susdits Embryn luy indiqueront. Le charrié dudit bois lesdits Embryn seront tenus de faire à leurs despans a la charge que ledit Rodet sera tenu d'ayder à charger et descharger la charrette qui portera ledit bois a ses despans pour lequel service de four et coupe de bois et autre travail que les susdits pourront a leffet qui dessus luy appartiendra la quintième partie du droict de fermatge qui appartiendra audit four. Et oultre lesdits Embryn fermiers ont promis et seront tenus de payer audit Rodet un cestier de blé et un cestier de milhet le tout mesure dudit Villaspy* ».

En vingt ans les choses ont évolué. Les bailleurs sont responsables du transport du bois, « menu », c'est-à-dire bruyères et ajoncs propices à la cuisson d'un bon cassoulet. Le fermier ne paye plus de loyer mais perçoit le 1/5^e du rendement du four et reçoit 1 setier de blé et 1 setier de millet. Il n'est plus question d'obligation pour la

population à venir cuire le pain. On peut en déduire que le rendement du four a considérablement baissé et que nombre de villespinois possèdent à présent un four domestique. Et sont de moins en moins disposés à payer l'impôt de banalité à leur seigneur-évêque.

C'est ce que nous verrons dans un prochain article. (à suivre)

J-P Barès



Emplacement du four banal rue Roussignole – Parcelle 54 compoix 1786.

Quoi de neuf au village

Cabane terrain de jeux



Le samedi 8 avril, les membres du conseil ainsi que certains de leurs compagnons ont participé à une journée "montage de cabane", cabane qui devrait accueillir le matériel de sport de l'école communale.

Promenade historique et botanique

Ce projet de balisage d'une promenade historique et botanique a été porté par Monsieur Abdelkader Derkaoui épaulé de Madame Annie Pilliere-Meignotte, Monsieur Pierre Sélaries, conseillers municipaux ainsi que Madame Marie-Thérèse Dimon pour la partie botanique et Monsieur Jean-Pierre Barès pour la partie historique. L'installation a été assurée par les employés communaux.



Depuis le départ, en haut de la rue des Canelles (à l'emplacement de l'ancien transformateur électrique), laissez-vous guider et vous découvrirez des lieux et plantes de notre commune.

Une inauguration de ce circuit est prévue le dimanche matin de la fête à 10h30.

Éclairage public traversée de Villesplas

A la suite des travaux d'aménagement de la "traversée de Villesplas", la réhabilitation et la réalisation de l'éclairage public vient améliorer la sûreté de cette entrée du village. Les écoliers, collégiens et lycéens, pourront regagner en toute sécurité leurs domiciles en périodes hivernales.



Le goudronnage de la chaussée a été effectué par le Département, il ne manquera plus que le marquage au sol qui ne saurait tarder.

Ombrières

Le 24 avril dernier les premiers coups de pelle mécanique ont marqué le début de l'installation des ombrières photovoltaïques sur l'emplacement désaffecté de l'ex terrain de tennis.

Cette installation parachèvera l'aménagement, déjà entrepris, d'un parking à cet emplacement.

En effet le nombre de véhicules croissant en permanence, il avait été jugé opportun d'installer au cœur du village une aire de stationnement.

Une demande a été déposée auprès du SYADEN (syndicat audois de l'énergie et du numérique) afin de mettre à profit ce nouvel aménagement pour y

installer des ombrières photovoltaïques. Notre projet a été retenu. Outre la production d'électricité, cette installation permettra d'assurer des places de stationnement ombragées et la mise en place d'une borne de rechargement pour les véhicules électriques.



Agence postale communale

Depuis début avril, l'agence postale communale dispose d'un point d'accueil numérique. Ce nouveau service gratuit mis à la disposition des habitants de la commune comprend un ordinateur avec accès à internet et une imprimante. Cet outil très utile sera un plus pour nos



concitoyens qui rencontrent des difficultés dans leurs démarches administratives.

Les sites consultables depuis l'îlot numérique sont : la Poste, la Banque Postale, la Caf, la CPAM, la Carsat, et également tous les sites légaux. La gérante sera là pour vous guider dans toutes vos démarches.

Etat Civil

Naissances :

Youri MAYOSSON, né le 11 octobre 2022
Louis ELIX, né le 27 décembre 2022
Léo PEARCE BARRUQUE, né le 7 février 2023
Onaku LANNOY PECKETT, née le 14 février 2023
Ambre ROUANET, née le 25 février 2023
Léon BANCE VALETTE, né le 15 avril 2023

Mariage :

Aurélien LE MOIGNIC et Alcina FRAGA, le 29 avril 2023

Décès :

Claude SIMON, décédé le 13 février 2023
Roger VAGNON, décédé le 1^{er} avril 2023

Le coin des associations

Caminam

Le début de saison a été bien rempli puisque de mars à juin, nous avons fait sept balades, dans le Cabardès, la Piège, le Minervois, les Corbières et les Pyrénées Ariégeoises.

Après la pause estivale, nos randonnées reprendront début septembre.

Nous vous invitons à consulter le calendrier de nos sorties sur le site :

<http://caminam.wordpress.com>

Vous y trouverez également toutes les informations concernant notre association.

Association Communale de Chasse Agréée

Après quelques 3 années d'absence, l'ACCA (association communale de chasse agréée) a pu renouer avec son traditionnel repas de fin de saison. Une quarantaine de participants chasseurs et compagnes, ainsi que quelques membres du Conseil municipal étaient présents.

Tout ce petit monde a pu apprécier le menu concocté avec talent par certains chasseurs



(apéritif, salade composée, charcuterie, chevreuil accompagné par son saupiquet, saucisse grillée, fromage et glace). Cette soirée sous le signe du partage, s'est poursuivie avec des discussions à bâtons rompus et des histoires de chasse.

Tout le monde s'est séparé avec en tête les souvenirs des prouesses de la saison passée.

Boug'a Villespy



Le samedi 29 avril, a eu lieu à la salle des fêtes une soirée Dalida, à l'occasion de l'anniversaire de sa disparition.

Sophia Germain, élue sosie officiel de l'artiste avait fait le déplacement depuis le territoire de Belfort pour nous offrir 1h30 de reprises des plus belles chansons de l'artiste.

Les retours ont été unanimes et nous tenons à remercier le public venu nombreux.

En première partie, nous avons proposé à la jeune Nais Calmont, jeune artiste carcassonnaise, tout juste âgée de 17 ans de venir sur scène. C'est aussi avec beaucoup de talent qu'elle a interprété des morceaux d'artistes francophones.

Prochaine date à retenir, afin de clôturer au mieux cette superbe année sportive : le samedi 22 juillet 2023 pour la deuxième édition de la soirée espagnole.



Nous aurons cette année le plaisir d'accueillir le duo Trafiko, ainsi qu'une superbe artiste espagnole Nieves Navarro qui viendra avec ses musiciens de la province d'Albacete en Espagne ainsi que Laura Santoul, notre professeur de danses sévillanes.

Nous réfléchissons à un défilé de tenues traditionnelles dans les rues du village au son de chansons traditionnelles.

N'hésitez pas à réserver cette date
Toute personne qui sera vêtue des couleurs de l'Espagne ou d'un habit traditionnel se verra offrir un verre de sangria ! On vous attend nombreux

Encore un grand merci à vous, la mairie pour ce magnifique support de communication.

Aux Canelles – bar associatif

Programme de la fête de Villespy, proposé par votre bar associatif Aux Canelles.

Vendredi 23 juin :

À 14h, concours de belote ! (14 euros la participation. Inscription au 06.72.60.36.60).

Vers 18h30, vous pourrez assister à un spectacle de danses sévillanes proposé par l'association Boug'à Villespy.

En soirée, le food truck Mi Ranchito sera là pour vous régaler avec ses délices culinaires mexicains. Pour l'ambiance musicale, Macadam Farmer invite tout le monde à un pur moment de convivialité.

Samedi 24 juin :

À 13h, concours de pétanque !

Ensuite, préparez-vous à une déambulation dans les rues du village avec la banda villespynoise les Baladins.

A 20h, rejoignez-nous pour un repas avec une succulente paëlla. (Réservation indispensable au 07.70.00.99.40 ou sur contact@auxcanelles.fr - places limitées)

Les Groovy Dunkies mettront l'ambiance avec leurs reprises de standards de la soul, du blues et de la bossa nova.

Et pour prolonger la fête, le DJ Subsonic sera aux platines jusqu'à 3h du matin.

Dimanche 25 juin :

Après l'inauguration du nouveau sentier historique et botanique qui aura lieu le dimanche matin, la mairie offrira un pot convivial aux alentours de midi.

À 13h, venez assister à l'inauguration du nouveau ciné-club de Villespy.

Pour clore ce week-end festif en beauté, nous vous proposons un déjeuner en mode auberge espagnole, chacun apporte un accompagnement à partager et Aux Canelles offre les grillades.

Un film sera diffusé en début d'après-midi pour le plaisir des enfants.

De nombreux jeux seront à disposition tout le week-end pour les petits et les grands !

Ne manquez pas la fête de Villespy qui promet d'être un week-end plein de joie, de divertissement et de convivialité.

Pour rappel, votre bar associatif "Aux Canelles" est ouvert tous les vendredis à partir de 19 heures, et organise en moyenne un concert par mois (**cotisation** obligatoire **10€** à l'année ou **1€ la soirée**).

Nous avons le plaisir de vous annoncer en avant-première que les **Tontons Funkers**, groupe légendaire de la scène musicale toulousaine,

viendront le **21 juillet** à Villespy et revisiteront pour votre plus grand plaisir les standards Soul - Rhythm'n blues - Funk & Disco des années 60 à nos jours !

Nous suivre : www.facebook.com/Auxcanelles ou www.instagram.com/auxcanelles_villespy/

Nous contacter : contact@auxcanelles.fr

Cinéma à Villespy

Un enfant nous est né à Villespy - *sous la tutelle* de l'association « Aux Canelles » - : un **Ciné-club** !

Voilà comme il se présente : l'**inauguration** aura lieu à l'occasion de la fête du village (**dimanche 25**

juin à 13h), et une première séance à destination du jeune public sera lancée dans la foulée.

Cet été verra, sous des auspices climatiques cléments (on l'espère du moins !), une séance de plein-air, patronnée par le ciel étoilé.

Jusqu'à la fin de l'année 2023, nous envisageons **3 séances** autour de grands genres (comédie ; western ; polar). Quant aux modalités pratiques de projection, voilà comment les choses se dérouleront :

Le vendredi soir

- 19h-20h : ouverture du bar ;
- 20h-22h : projection** + débat (que l'on espère animé) ;

Le restant de la soirée : réouverture du bar, sous un nouvel éclairage !

**durant la projection le bar sera fermé

Gratuité pour le jeune public (-18 ans) ; et après adhésion, 1 euro la séance pour le reste du public.

Ah, on allait oublier ! Reste à trouver un nom pour ce Ciné-club !
On lance un appel à « témoin... » toutes les propositions sont les bienvenues.
Que vive l'ART !

Le coin des gourmands :

Croustade aux pommes

Ingrédients

- 200 gr de beurre
- 400 gr de farine
- 2 jaunes d'œufs
- 4 cuillères à soupe de d'huile
- 4 cuillères à soupe de lait
- 4 cuillères à soupe de sucre
- 1 pincée de sel
- Sucre vanillé et rhum (facultatif)
- 4 à 5 pommes



Dans un saladier, mélanger le lait, l'huile, le sucre et le sel.
Ajouter le beurre ramolli et la farine petit à petit, bien fouetter.
Terminer à la main et laisser reposer 2h00 sous un torchon (ne pas mettre au frais).
Peler les pommes et les couper en lamelles.
Etirer la pâte et la diviser en deux.
Recouvrir le fond d'un plat à gâteau, disposer les pommes, ajouter le sucre vanillé et le rhum.
Couvrir avec le restant de la pâte et badigeonner avec les jaunes d'œuf.



Cuisson au four : 170° 60 minutes

Jeux

SUDOKU N°34

9		6						
	3		5		6		2	7
				8		3		
6			4				1	9
	1				5			2
		8	7			4		
						1	4	3
7		3		6	4			
1	5			2		9		8

8	7	6	9	2	3	4	5	1
5	9	2	4	6	1	3	8	7
3	4	3	1	4	7	8	9	6
6	5	4	2	1	7	8	9	3
4	1	7	6	9	5	8	3	2
9	1	9	7	1	8	3	4	5
4	6	4	1	3	8	9	2	7
7	2	7	9	6	4	5	1	3
9	4	8	1	5	7	2	6	4

SOLUTION N°34

Amb la prima, la pluèja e lo solelh, las èrbas e las flors salvatjas butan dins los òrts e los prats. Al mitan de las èrbas, de plantas plan cosnescudas per d'unes, que los ancians amassavan sovent per far una entrada pels repaisses, las ensaladas salvatjas.

De qu'es una « ensalada » ? Un còp de mai sens lo saupre, emplegam un mot occitan per nomenar aquela planta. Una ensalada tira son origina del mot « sal », « le sel ». Ja en 1350, es repertoriat coma lo nom d'un plat fait de fuèlhas d'èrbas de l'òrt, crudas e barrejadas amb de sal, d'òli e de vinagre. Es vengut al fial dels temps lo nom de la planta cultivada.

Mas l'ensalada es mai vièlha qu'aquò !



5000 ans abans J-C, la cultura de l'ensalada se desvelopa en Asia Minura. Es amb las conquistas d'Alexandre lo Bèl que seriá arribada en Grècia e que se's espendida dins l'Empèri Roman. En çò nòstre, los gallèses consomavan segurament de plantas salvatjas mas pel moment n'avèm pas trapat traças !



Per contre, sabèm que l'emperaire August manjava de lachugas a cada repais ; que Carlesmanha conselhava la cultura del cresson, de la roqueta e de la lachuga. A l'Edat-Mejana, lo mot « ensalada », s'emplegava per de preparacions qu'avián cuèit dins d'aiga salada. Al sègle XV, se fa una salça amb d'òli, de vinagre e de pebron, apreciada de fòrça mond. Dins los òrts dels monastèrs, i aviá totjorn un cairat d'èrbas de l'òrt amb de plantas e de flors comestiblas. Jos Lois XIV, son ortalièr ne cultivava fòrça e se consomavan amb de l'estragon e de basilic. Amb las seleccions, los ortalièrs permetràn de ne desvelopar mantunas varietats que podèm trapar aduèi.

E las ensaladas salvatjas alavètz ! An servit per fargar las espècias actualas que semenam.

En mai, crudas, doças o amargantas, son ricas en oligò-elements e en vitaminas, cuèitas an plan un ròtle depuratiu per tot lo nòstre organisme...

La seguida lo còp que ven...



Avec le printemps, la pluie et le soleil, les herbes et les fleurs sauvages poussent dans les jardins et les prés. Au milieu des herbes, des plantes bien connues par certains, que les anciens ramassaient souvent pour faire une entrée aux repas, les salades sauvages.

Qu'est-ce qu'une « salade » ? Une fois de plus sans le savoir, nous employons un mot occitan pour nommer cette plante. Une salade tire son origine du mot « sel », « la sal ». Déjà en 1350, ce mot est répertorié comme le nom d'un plat fait de feuilles d'herbes du jardin, crues et mélangées avec du sel, de l'huile et du vinaigre. Il est devenu au fil du temps le nom de la plante cultivée.

Mais la salade est plus vieille que ça !

5000 ans avant J-C, la culture de la salade se développe en Asie Mineure. C'est avec les conquêtes d'Alexandre-le-Grand qu'elle serait arrivée en Grèce et qu'elle se serait répandue dans l'Empire Romain. Chez nous, les gaulois consommaient certainement des plantes sauvages mais pour le moment on n'en a pas trouvé de traces !

Par contre, nous savons que l'empereur Auguste mangeait des laitues à chaque repas ; que Charlemagne conseillait la culture du cresson, de la roquette et de la laitue. Au Moyen-Age le mot « salade », s'employait pour des préparations qui avaient cuit dans de l'eau salée. Au XVI^e siècle, il se fait une sauce avec de l'huile, du vinaigre et du poivron appréciée par beaucoup de gens. Dans les jardins des monastères, il y avait toujours un carré d'herbes du jardin avec des plantes et des fleurs comestibles. Sous Louis XIV, son jardinier en cultivait beaucoup et elles se consommaient avec de l'estragon et du basilic. Avec les sélections, les jardiniers ont permis de développer certaines variétés trouvées aujourd'hui.

Et les salades sauvages alors ! Elles ont servi pour faire les variétés actuelles que nous semons.

De plus, crues, douces ou amères, elles sont riches en oligo-éléments et en vitamines, cuites elles ont bien un rôle dépuratif pour tout notre organisme...

La suite, la prochaine fois...



Le comité de rédaction :

Jean-Pierre Barès, Karine Derkaoui, Maryse Lala-Laffont, Monique Hodent, Pierre Sélariès, Annie Pillière-Meignotte, Laura Gauthier